

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président-directeur général _____	3
La démarche de développement durable du Centre de recherche industrielle du Québec _____	4
Le Plan d'action _____	4
Tableau synoptique du Plan d'action _____	12

Annexes

Objectifs gouvernementaux non retenus par le Plan d'action de développement durable du CRIQ 2008-2013 _____	14
Politique de développement durable du Centre de recherche industrielle du Québec _____	15

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis quelques années, le développement durable est au cœur des préoccupations des grandes sociétés industrielles. Il est aujourd'hui essentiel de promouvoir un développement qui garantit un équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le Québec s'inscrit dans cette vision qui fait maintenant école à travers le monde.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), fondé en 1969, a toujours eu comme mission d'aider les entreprises québécoises à relever le défi de la compétitivité et de l'innovation. En lien avec sa mission, et longtemps avant que le développement durable ne soit un concept rassembleur, le CRIQ avait déjà intégré cette approche à plusieurs de ses projets d'innovation.

En octobre 2006, quelques mois après que le gouvernement du Québec ait adopté la Loi sur le développement durable, le CRIQ mettait sur pied un Comité de développement durable. Un an plus tard, il se dotait d'une politique axée sur la prise en compte des seize principes de développement durable.

Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* du CRIQ met de l'avant dix actions pour promouvoir un développement durable. Le CRIQ souhaite notamment que ses employés tout comme ses clients, ses fournisseurs et ses partenaires d'affaires s'approprient les éléments fondamentaux de son Plan d'action. À ce titre, dans l'attribution de contrats, les fournisseurs du CRIQ seront sensibilisés au fait que nous tiendrons compte de ceux qui manifesteront leur volonté de promouvoir à leur tour un développement durable. Le CRIQ compte également accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable en leur proposant de nouvelles façons de penser, de faire et de consommer. Le CRIQ veillera à les soutenir afin qu'elles comprennent l'importance d'un développement durable.

En novembre 2008, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), de qui relève le CRIQ, annonçait le dépôt du Plan d'action de développement durable de son Ministère. Nos actions s'harmonisent avec celles proposées par le MDEIE, notamment en ce qui concerne les objectifs d'information et de sensibilisation, de soutien à la recherche et à l'innovation, de production et de consommation responsables.

C'est avec le désir de contribuer à une société québécoise toujours meilleure que le CRIQ vous présente son *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.



Georges Archambault
Président-directeur général
Février 2009

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Informar, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

La diffusion de l'information et le partage des savoirs sont des éléments qui font partie de la culture du CRIQ. Pour soutenir l'innovation, la recherche et le partage de savoirs de haut niveau ont toujours été des facteurs clés du succès du CRIQ.

Afin d'assurer l'adhésion de son personnel à la prise en compte des principes de développement durable dans leurs activités, le CRIQ mettra en place des mesures de sensibilisation et de formation. Ces mesures viseront à faire comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques associés au développement durable de même que les possibilités qu'il offre. Des activités de sensibilisation et d'information seront mises en œuvre pour l'ensemble du personnel et des programmes de formation spécifiques seront offerts à plusieurs catégories de personnel (gestionnaires, responsables de projets, responsables des achats), afin qu'ils adhèrent à la démarche et qu'ils prennent en compte les principes de développement durable dans leurs décisions et leurs activités courantes.

Par ailleurs, par la réalisation des quelques 1 100 projets qu'il accomplit annuellement pour le compte de près de 700 clients, le CRIQ fera connaître son engagement en développement durable. Pour chacun des projets qu'il effectuera, le CRIQ mettra en évidence, dans son offre de services, les principaux aspects du projet qui seront plus particulièrement réalisés dans une perspective de développement durable.

Principaux principes à la base des actions 1 et 2

- Participation et engagement
- Accès au savoir

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique**.

INDICATEURS

Pourcentage du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et pourcentage du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en compte dans ses activités courantes.

CIBLES

Sensibiliser 80 % des membres du personnel d'ici 2011.

S'assurer que 50 % d'entre eux ont acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en compte dans leurs activités courantes, d'ici 2013.

* Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale.

ACTION 2

Sensibiliser les clients, les fournisseurs et les partenaires d'affaires à notre engagement pour un développement durable.

INDICATEURS

Taux de mention annuel dans notre offre de service (plans de projet et contrats), des principaux aspects du mandat qui seront particulièrement réalisés dans une perspective de développement durable et taux de mention annuel de notre engagement en développement durable dans nos ententes, communications, conférences et allocutions.

CIBLE

80 % des offres de service, ententes, communications, conférences et allocutions d'ici 2013.

FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES SEIZE PRINCIPES S'Y RATTACHANT

Objectif gouvernemental

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

La recherche et développement est au cœur de la mission du CRIQ. Afin de tenir compte plus systématiquement des aspects environnementaux, économiques et sociaux des produits et des services qu'il développe, le CRIQ intégrera la pensée cycle de vie à son processus interne de développement de produits¹. Comme soutien à la prise de décision, la pensée cycle de vie est essentielle à la mise en œuvre d'un développement durable. Sachant que chaque étape du cycle de vie d'un produit ou d'un service génère des impacts sociaux, économiques et environnementaux, le CRIQ veillera à minimiser les impacts négatifs et à accroître les retombées positives des produits et des services qu'il développe, et ce, pendant toutes les phases de leur cycle de vie, c'est-à-dire « du berceau au tombeau ».

Principaux principes à la base de l'action 3

- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Production et consommation responsables

Autre objectif gouvernemental auquel l'action 3 contribue indirectement

- Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services

¹ Le terme générique « produits » inclut les produits, procédés, technologies et services.

ACTION 3

Intégrer la pensée cycle de vie au processus de développement de produits¹.

INDICATEUR

Pourcentage annuel de projets faisant appel au processus de développement de produits ayant intégrés la pensée cycle de vie.

CIBLE

80% des projets d'ici 2013.

¹ Le terme générique « produits » inclut les produits, procédés, technologies et services.



STIMULER L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE DANS UN CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif gouvernemental

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Le CRIQ est un milieu de vie pour l'ensemble de son personnel. Il est donc nécessaire de prendre toutes les mesures pour faire en sorte que les employés puissent avoir un environnement de travail sain et sécuritaire, afin de participer activement à la performance de l'organisation. Plusieurs actions relatives à la sécurité au travail sont déjà en place et les activités de sensibilisation se poursuivront en ce sens afin de maintenir cette culture de la prévention au CRIQ.

D'autres mesures seront mises en place au CRIQ, afin de favoriser le maintien d'un milieu de travail favorable à la santé. Celles-ci viseront, notamment, les quatre aspects reconnus par la norme «Entreprise en santé» du Bureau de normalisation du Québec (norme BNQ 9700-800), soit les habitudes de vie, l'équilibre travail-vie personnelle, l'environnement de travail et les pratiques de gestion.

Principaux principes à la base de l'action 4

- Santé et qualité de vie
- Prévention et précaution

Autres objectifs gouvernementaux auxquels l'action 4 contribue indirectement

- Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences
- Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle
- Accroître le niveau de vie
- Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

ACTION 4

Poursuivre la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.

INDICATEUR

Nombre de nouvelles pratiques et initiatives mises en place favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.

CIBLES

Huit pratiques et initiatives favorisant la santé et la sécurité au travail d'ici 2013.

Être conforme à la norme «Entreprise en santé» (norme BNQ 9700-800) d'ici 2013.



**OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL
FAVORISANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LA
QUALITÉ DE VIE**

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Dans le cadre de ses projets de recherche et de développement et de ses activités internes, le CRIQ consomme des ressources naturelles et génère des émissions atmosphériques et des matières résiduelles. Afin d'adopter des pratiques favorables à l'environnement et à la personne, le CRIQ mettra en place un cadre de gestion environnementale et introduira des critères de développement durable à ses processus d'acquisition.

En plus d'adopter à l'interne de meilleures pratiques environnementales et sociales, le CRIQ veut dorénavant étendre son influence sur ses clients et ses partenaires d'affaires, en leur proposant des solutions qui intègrent les aspects sociaux et environnementaux, et sur ses fournisseurs, en ajoutant des critères de développement durable dans ses processus d'achat et d'attribution de contrats.

Principaux principes à la base de l'action 5

- Protection de l'environnement
- Production et consommation responsables
- Pollueur-payeur

SOUTENIR L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES DANS LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS

ACTION 5

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable**.

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables.

CIBLE

Mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale en 2011.

* Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale.



Objectif gouvernemental

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

Le CRIQ veut innover en offrant un service de soutien à la conception de produits, de procédés et de technologies intégrant la protection de l'environnement. Lors du processus de conception, le chef de projet doit faire des choix relatifs à l'origine et à la quantité de matériaux à utiliser, à la consommation et au type d'énergie, aux procédés et aux technologies de fabrication, au mode d'utilisation, à la recyclabilité et à la valorisation du produit en fin de vie, etc. Écoconcevoir signifie prendre en compte dans les choix de conception des critères environnementaux tels que la consommation de matières premières, d'eau et d'énergie, les rejets dans l'eau et dans l'air et la production de déchets, en plus des critères techniques et économiques que sont le coût, la qualité, la faisabilité technique et les attentes du marché et de la société. L'intégration des principes de l'écoconception dans nos façons de concevoir stimule notre capacité d'innovation tout en promouvant la réduction globale des impacts environnementaux.

Principaux principes à la base de l'action 6

- Protection de l'environnement
- Accès au savoir
- Production et consommation responsables

Autre objectif gouvernemental auquel l'action 6 contribue indirectement

- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec

ACTION 6

Mettre en place une gamme de services en écoconception.

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en place de la gamme de services en écoconception.

CIBLE

Offrir un service complet et intégré d'ici 2011.



**PROMOUVOIR LES PRINCIPES D'ÉCOCONCEPTION
POUR ASSURER UNE PRODUCTION ET UNE
CONSOMMATION RESPONSABLES**

Objectif gouvernemental

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser, au besoin, la certification des produits et des services

Depuis plus de trente ans, le CRIQ diffuse de l'information sur les entreprises industrielles et commerciales du Québec et sur les produits et les services qu'elles offrent. Le site *icriq.com* est devenu la référence des acheteurs à la recherche de fournisseurs. Il y présente plus de 30 000 entreprises, 13 000 produits et 37 000 marques de commerce.

Dans le contexte actuel où de plus en plus d'entreprises et d'organisations intègrent des critères sociaux et environnementaux à leurs politiques d'acquisition, le CRIQ mettra en place un service adapté à ce nouveau besoin. Sur la base d'indicateurs crédibles, le nouvel outil qui sera offert permettra de cibler les entreprises québécoises ayant adopté une stratégie ou un plan d'affaires intégrant des pratiques de gestion responsables sur le plan social et environnemental. Ce nouveau service répondra également à la volonté de la société de prendre le virage du développement durable, à travers notamment des acquisitions écoresponsables. De plus, en collaboration avec des partenaires provenant de différentes sphères de la société, le Bureau de normalisation du Québec, une direction du CRIQ, élaborera des programmes de certification qui faciliteront l'exercice de choix de consommation responsables.

Principaux principes à la base des actions 7 et 8

- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Production et consommation responsables

Autres objectifs gouvernementaux auxquels les actions 7 et 8 contribuent indirectement

- Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec
- Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

FOURNIR DES OUTILS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLES

ACTION 7

Intégrer à *icriq.com* des repères permettant l'identification d'entreprises ayant intégré des pratiques de gestion responsables.

INDICATEUR

État d'avancement de l'intégration des repères.

CIBLE

Avoir intégré les repères d'ici 2013.

ACTION 8

Sensibiliser la clientèle à la certification de produits et de services facilitant l'exercice de choix de consommation responsables et élaborer des programmes de certification en ce sens.

INDICATEURS

Nombre de secteurs sensibilisés et nombre de programmes de certification élaborés.

CIBLE

Quatre secteurs sensibilisés, dont un programme de certification élaboré d'ici 2013.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Objectif gouvernemental

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Par les relations privilégiées qu'il entretient avec les entreprises québécoises qui soutiennent le dynamisme territorial, le CRIQ est en mesure de les assister dans la réalisation de leur démarche de développement durable. Avec les autres membres de la Table d'accompagnement conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), le CRIQ établira et mettra en œuvre les dispositions du *Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial*. Plus particulièrement, le CRIQ élaborera des outils consensuels (guides de bonnes pratiques, diagnostics) qui faciliteront l'intégration des principes de développement durable dans la gestion quotidienne des organisations.

Principaux principes à la base des actions 9 et 10

- Efficacité économique
- Accès au savoir
- Partenariat et coopération intergouvernementaux

Autre objectif gouvernemental auquel les actions 9 et 10 contribuent indirectement

- Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable

ACTION 9

Mettre en œuvre les actions du *Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial**.

INDICATEUR

Nombre d'actions du plan d'accompagnement des entreprises mises en œuvre d'ici 2013 auxquelles le CRIQ participe.

CIBLE

Avoir participé à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement des entreprises d'ici 2013.

* Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale.

ACTION 10

Développer des outils facilitant la prise en compte et l'intégration des principes de développement durable dans les organisations.

INDICATEUR

Nombre d'outils développés.

CIBLE

Deux outils d'ici 2013.

**SOUTENIR LA PRISE EN COMPTE ET L'APPLICATION
DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES ORGANISATIONS**

ENJEUX GOUVERNEMENTAUX: Développer la connaissance –

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Informier, sensibiliser, éduquer, innover

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

1- Faire connaître le concept de développement durable et les seize principes s'y rattachant

2- Stimuler l'innovation technologique dans un cadre de développement durable

3- Offrir un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie

ACTIONS, INDICATEURS ET CIBLES ORGANISATIONNELS

1- Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique*

- Pourcentage du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et pourcentage du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en compte dans leurs activités courantes
- ▶ Sensibiliser 80% du personnel d'ici 2011
- ▶ S'assurer que 50% d'entre eux ont acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en compte dans leurs activités courantes, d'ici 2013

2- Sensibiliser les clients, les fournisseurs et les partenaires d'affaires à notre engagement pour un développement durable

- Taux de mention annuel dans notre offre de service (plans de projet et contrats), des principaux aspects du mandat qui seront particulièrement réalisés dans une perspective de développement durable et taux de mention annuel de notre engagement en développement durable dans nos ententes, communications, conférences et allocutions
- ▶ 80% des offres de service, ententes, communications, conférences et allocutions d'ici 2013

3- Intégrer la pensée cycle de vie au processus de développement de produits

- Pourcentage annuel de projets faisant appel au processus de développement de produit ayant intégrés la pensée cycle de vie
- ▶ 80% des projets d'ici 2013

4- Poursuivre la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel

- Nombre de nouvelles pratiques et initiatives mises en place favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie
- ▶ Huit pratiques et initiatives favorisant la santé et la sécurité d'ici 2013
- ▶ Être conforme à la norme «Entreprise en santé» (norme BNQ 9700-800) d'ici 2013

Promouvoir l'action responsable – Favoriser l'engagement

Produire et consommer de façon responsable

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

4- Soutenir l'adoption de pratiques responsables dans la planification et la réalisation des projets et des activités

5- Promouvoir les principes d'écoconception pour assurer une production et une consommation responsables

6- Fournir des outils nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables

7- Soutenir la prise en compte et l'application des principes de développement durable dans les organisations

5- Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*

- État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables
- ▶ Mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale en 2011

6- Mettre en place une gamme de services en écoconception

- État d'avancement de la mise en place de la gamme de services en écoconception
- ▶ Offrir un service complet et intégré d'ici 2011

7- Intégrer à *icriq.com* des repères permettant l'identification d'entreprises ayant intégré des pratiques de gestion responsables

- État d'avancement de l'intégration des repères
- ▶ Avoir intégré les repères d'ici 2013

8- Sensibiliser la clientèle à la certification de produits et de services facilitant l'exercice de choix de consommation responsables et élaborer des programmes de certification en ce sens

- Nombre de secteurs sensibilisés et nombre de programmes de certification élaborés
- ▶ Quatre secteurs sensibilisés, dont un programme de certification élaboré d'ici 2013

9- Mettre en œuvre les actions du *Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial*

- Nombre d'actions du plan d'accompagnement des entreprises mises en œuvre d'ici 2013 auxquelles le CRIQ participe
- ▶ Avoir participé à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement des entreprises d'ici 2013

10- Développer des outils facilitant la prise en compte et l'intégration des principes de développement durable dans les organisations

- Nombre d'outils développés
- ▶ Deux outils d'ici 2013

ANNEXES

Objectifs gouvernementaux non retenus par le *Plan d'action de développement durable du CRIQ 2008-2013*

Dans une optique d'amélioration continue, le CRIQ a décidé de prioriser dix actions dans son premier Plan d'action. Ces dix actions contribueront directement à l'atteinte de sept objectifs gouvernementaux et indirectement à l'atteinte de neuf autres objectifs gouvernementaux, sur les vingt-neuf objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*. Les objectifs gouvernementaux présentés ci-dessous n'ont pas été retenus comme prioritaires lors de ce premier exercice et ne sont donc pas considérés directement dans le cadre du *Plan d'action de développement durable 2008-2013 du CRIQ*.

Objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus comme prioritaires et qui ne sont pas considérés directement dans le premier Plan d'action de développement durable du CRIQ

- Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières
- Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable
- Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions
- Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé
- Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones
- Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience
- Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes
- Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté
- Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population
- Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre
- Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail

Politique de développement durable du Centre de recherche industrielle du Québec

Centré sur sa mission d'innovation, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) intègre les principes de développement durable à l'ensemble de ses activités. À cet effet, il adopte et convient :

- de soutenir le développement économique et de stimuler l'innovation technologique dans un cadre de développement durable ;
- de pratiquer une gestion respectueuse de l'environnement dans l'évaluation, la planification et la réalisation de ses projets et de ses activités ;
- d'intégrer des critères de développement durable dans ses processus d'acquisition ;
- de favoriser la prise d'actions responsables pour améliorer la qualité de vie et la santé ;
- de responsabiliser et d'accompagner les employés, les clients, les fournisseurs et les partenaires d'affaires dans leur engagement pour un développement durable.

En conformité avec la Loi sur le développement durable, la présente politique constitue le cadre de référence du CRIQ dans la mise en œuvre d'un développement durable.

Équipe de projet

Responsable: Le Comité de développement durable

Élaboration et rédaction: Jacques Blanchet, Miguel Garcia et Marie-Andrée St-Pierre

Coordination: Carole Roch

Conception et réalisation: Barrette Communication Graphique

Des remerciements chaleureux vont aux membres du personnel du CRIQ qui ont collaboré à l'élaboration de ce Plan d'action.

Dépôt légal – mars 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-89316-000-9

© Centre de recherche industrielle du Québec

Pour tout renseignement

Centre de recherche industrielle du Québec

333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7
Canada

Téléphones: 418 652-2250 ou 1 800 667-2386
Télécopieur: 418 652-2251

www.criq.qc.ca
infocriq@criq.qc.ca

